

Montréal, le 29 novembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2019-2020
Dossier R-4057-2018**

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience **qui débutera à 9 h, le 6 décembre 2018, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

La Régie demande au Distributeur de prévoir un témoin au Panel 1 qui pourra répondre, le cas échéant, aux questions sur l'écart de rendement à partager de 2017 et l'opportunité de considérer également l'écart entre les revenus réels et les coûts complets des fournisseurs internes au titre de rendement à partager du Distributeur.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Enfin, la Régie demande au Distributeur de prévoir un service de traduction pour la présentation du Panel 2 et celle de l'AQCIE-CIFQ.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml